

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDOUIN et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

INTERPELLATION SUR LA TUNISIE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 6 novembre 1881

CANTON DE MORNANT

ALEXANDRE FRETTON

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Propriétaire, cultivateur et conseiller municipal à Taluyers

La Déclaration

DU

MINISTÈRE

Le gouvernement a parlé. Il a fait une déclaration importante. L'élection de M. Devès et de M. Philippoteaux lui avaient donné une excellente opinion des sentiments de la majorité. M. le président du conseil est venu annoncer à la Chambre que le cabinet était résolu à mourir. C'est un cabinet stoïque. Il mourra, quelle que soit l'issue du grand débat. Il a cette opinion de sa fin prochaine depuis le jour des élections générales.

On se demandera peut-être pourquoi ce cabinet qui a mis sa démission dans son programme, ce cabinet qui se sentait condamné, a voulu vivre si longtemps. Rien ne s'opposait à ce qu'il couronnât plus tôt l'assemblée du 21 août. Puisqu'il n'était pas de taille à soutenir sur ses bras la guerre de Tunisie et ses fatales conséquences, il n'avait qu'à convoquer immédiatement la Chambre nouvellement élue, remettre son mandat entre ses mains et attendre sa condamnation.

Il s'est bien gardé d'agir de la sorte ; il a préféré gouverner à sa guise. Il ne s'en va que le jour, où par leur présence au Palais-Bourbon, les Chambres vont exercer le plus actif contrôle sur les actes de l'exécutif.

Puisque, d'après M. Ferry, M. Ferry devait quitter le pouvoir sitôt après les élections générales, en ne le quittant pas, il a commis une faute, sa déclaration est sa propre condamnation. Comment ! nous avons subi plus d'un mois un gouvernement qui se regardait lui-même comme n'existant plus ? Et c'est ce fantôme de gouvernement qui nous a enfoncés de plus en plus dans le borborygme algérien, qui a agité les questions les plus graves, qui a mis en jeu l'avenir du pays. Il savait qu'il n'était point sérieux, qu'il était encore du ministère grâce à un escamotage ; il le déclare aujourd'hui, ouvertement, à la tribune de l'assemblée ! Et les hommes qui s'en vont se disent victimes de « violences inouïes » et « d'attaques sans nom ».

Il n'est pas de violence ou d'attaque, même sans nom, même inouïes qui vaille cette déclaration, qui vaille ce ministre qui vient dire ingénument, à la tribune d'une assemblée : Il y a deux mois que mes collègues et moi devons rendre notre tablier, mais nous avons reculé jusqu'au dernier moment. C'est si bon d'être domestique quand les maîtres sont absents.

On ritait de cette déclaration, à moins qu'on ne soit pourtant les maîtres de ces vaines : car il n'y a rien de risible dans la manière dont ils se sont comportés. Ils ont la main malheureuse ; ils n'ont rien pu laisser intact de ce qu'ils ont touché.

Le ministère s'élève avec indignation, contre les mensonges débités à propos des affaires tunisiennes. Si les propos tenus sont faux, il n'y a qu'un moyen bien commode de le prouver c'est de demander l'enquête, c'est de signer avec les membres de l'extrême gauche la demande de mise en accusation. On dirait :

ils n'ont pas peur : donc ils ne sont pas coupables. A la tribune des détails resteront obscurs, on ne peut donner lecture de tous les documents annexés : pourtant ce serait utile. L'enquête, une enquête minutieuse, éclairerait mieux que les discours plus ou moins savants que vont débiter nos honorables, que répondront les ministres aux assertions de la gauche ? ils vont nier, mais nier sans preuves. Nous attachons beaucoup d'importance à la parole d'honneur de M. Ferry, mais le moindre document historique ferait bien mieux notre affaire.

Si M. Ferry et consorts repoussent l'enquête, le pays sera fixé, il dira : leur conscience n'est pas tranquille, puisqu'ils tremblent.

Le président du conseil a promis à la Chambre de s'expliquer avant le débat. Il a affirmé la solidarité ministérielle. C'est juste. Mais il est honnête ne pouvant faire mieux. Voilà assez longtemps que la presse républicaine a crié aux ministres : Nous ne reconnaissons pas M. Ferry ni M. Constans ; nous ne connaissons que le ministère Ferry. Dans les théâtres de banlieue, le public témoigne sa joie aux acteurs, en leur criant : Tous ! tous ! Ils viennent, se tenant par la main. On les applaudit. Cette fois, ce serait le même cas, mais je doute fort que le pays demande tous les acteurs de cette grotesque comédie dans une autre intention que de les siffler.

Ce qui est inexplicable, c'est la conduite de cette Chambre qui, consultée sur le jour qu'il lui convenait de choisir pour le développement des trois interpellations, s'est prononcé pour samedi.

Commencer un samedi, c'est vouloir forcément interrompre une discussion qui a besoin de tant de cohésion et de clarté. Le débat prendra évidemment plusieurs jours ; car nous voulons espérer que les aigrefins de la politique qui désirent un escamotage, en seront pour leurs calculs mesquins. Ce n'est pas en une journée qu'on règle un compte de cette importance.

Et le débat ne portera ses fruits que si l'enquête se fait. Il n'y a pas à ménager des susceptibilités personnelles, c'est le patriotisme qui impose cette résolution extrême. Dans un procès aussi scandaleux, les juges ne sauraient se prononcer qu'ayant toutes les pièces sous les yeux. Et ces pièces ne seront produites que si l'enquête est votée.

Que, du moins, cette cruelle campagne de Tunisie, qui est sans gloire ni demeure pas sans enseignement. Enseignement qui sera précieux s'il vaut le prix qu'il a coûté.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Vu télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 5 novembre.

Les Ferristes

On estime à 300 environ les députés qui ont applaudi la déclaration de M. Jules Ferry.

Les applaudissements sont partis des bancs du centre gauche et de la plus grande partie du centre républicain.

Les membres de l'extrême gauche et de la droite se sont seuls abstenus.

Le nouveau président

Divers journaux présentent M. Brisson comme affectant de prendre le contre-pied de M. Gambetta. Ainsi, hier, il est monté au fauteuil en redingote et non en habit noir.

Il n'avait pas non plus d'escorte militaire. Enfin, il n'habitera pas le palais de la présidence, qui servira seulement aux réceptions officielles.

Conseil des Ministres

Paris, 5 novembre.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à onze heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

M. Albert Grévy a remis sa lettre de démission des fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

L'affluence est considérable, dès une heure, dans la salle des Pas-Perdus qui regorge de visiteurs, députés et journalistes en quête de billets.

A leur entrée, les questeurs sont assaillis de demandes de cartes.

Il y a un nombre énorme de dames dans les galeries.

A 2 heures : M. Henri Brisson prend place au fauteuil.

Tous les députés et ministres sont à leurs bancs.

M. Gambetta est assis au premier banc de la deuxième travée gauche, à côté de MM. Lepère et Le Faure.

M. Jules Ferry vient entretenir le futur président du Conseil quelques instants, puis il retourne au banc ministériel, à côté de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

Il y a un énorme brouhaha pendant quelques minutes. La Chambre est très animée.

M. Henri Brisson cause à son fauteuil avec M. Clémenceau.

Dans les tribunes, nous remarquons plusieurs sénateurs : MM. Lenoël, Parent, Deschanel, Hébrard, Foucher de Careil, Chesnelong, etc.

LA SÉANCE

Séance du 5 novembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures. Après l'adoption du procès-verbal, la Chambre valide sans débats les élections de MM. Saint-Martin (Vaucluse), Pradal (Ardèche), de Douville-Mailletou (Somme), Drumel (Ardennes).

M. Jules Ferry quitte le banc ministériel pour monter à la tribune.

M. Naquet se précipite pour essayer d'offrir ses services et préparer le terrain. M. Brisson l'en empêche. M. Ferry ne veut, probablement pas de secours inopportun.

(Marques d'attention profonde.)

La parole est à M. Ferry. Celui-ci quoique calme est mal à l'aise, la question est formidable à traiter, les responsabilités sont terribles. Tous ses collègues du ministère le sentent bien. Ils contemplent le président du Conseil qui va livrer une bataille peut-être perdue devant la Chambre et perdue à coup sûr devant l'opinion.

DISCOURS

DE

M. JULES FERRY

Messieurs,

Le Gouvernement est attaqué violemment depuis plusieurs mois. Il sait quels sont les griefs qu'il doit désigner et ceux auxquels il doit répondre.

Ces attaques ont jeté un grand désarroi dans l'opinion. Des explications préalables sont nécessaires de la part du Gouvernement.

Dans la polémique ouverte, deux procès sont distincts : le procès fait au Gouvernement pour des fautes politiques, diplomatiques et militaires. Sous tous ces rapports le Gouvernement répondra collectivement et individuellement à ces faits précisés et prouvés.

Il y a autre chose que ce procès fait au Gouvernement. On vise l'expédition de Tunisie en elle-même, contestant son utilité. On vise l'ancienne Chambre par dessus le cabinet. Or, la majorité de la dernière Chambre fit l'expédition avec le ministère. Elle l'approuva et rectifia ce procès de beaucoup le plus grave.

On peut renverser des ministères, on trouve toujours à les remplacer, mais si les intérêts permanents du pays et l'honneur de la France et de la République sont compromis, c'est beaucoup plus sérieux.

Le premier point, donc, est de savoir si la Chambre actuelle désavouera la précédente expédition de Tunisie.

Il est impossible d'avoir oublié la journée du 30 juillet. A ce moment, dans la Chambre et le pays régnait un état de confiance raisonnable et rassurable. L'insurrection était alors dans tout son développement la Chambre comprenait la nécessité de notre intervention. Elle ne se trompait pas, elle pensait que notre protectorat en Tunisie intéressait la sécurité de l'Algérie.

Elle repoussait avec indignation toute comparaison avec l'expédition du Mexique. La campagne commençait à droite a trouvé des renforts à l'extrême gauche.

L'insurrection s'est emparée des affaires de Tunisie pour les élections.

On a vu des meetings grotesques et odieux où des fonctionnaires congédiés se sont fait accusateurs du gouvernement. On a traîné dans la boue le représentant de la France à Tunis tenant depuis sept ans le drapeau national.

Ces infamies seront apportées devant les tribunaux. Momentanément on les repousse du pied.

M. Jules Ferry montre l'affaire de Tunisie liée intimement avec l'affaire algérienne. Tous les gouvernements précédents ont eu la même politique sur la Régence.

La France a toujours revendiqué le protectorat, même contre la Porte. Il faut quelque chose entre la Porte et la France ; si la Tunisie n'existait pas, il faudrait l'inventer.

M. Ferry fait ensuite un long historique, depuis 1864, de la Régence devenue entrepôt de munitions pour les insurrections algériennes.

La Chambre est assez indifférente. Elle paraît impatiente d'arriver à la conclusion ce résultat n'est pas proche cependant car M. Ferry insiste sur l'attaque des Kroumirs.

La presse alors était unanime, à pousser le gouvernement.

M. Ferry oublie de dire l'unanimité de la presse gambettiste seule.

Le Président du Conseil repousse l'accusation de spéculation et le développement normal de l'influence française a été le seul but de l'expédition. Il dit que les votes presque unanimes de la Chambre ont ratifié le traité du Bardo.

Seul M. Clémenceau fit des réserves alors. Le mandat laissé par la Chambre précédente a été clairement défini par les termes du traité du Bardo et les brillants faits d'armes qui ont succédé et consacré encore les pouvoirs confiés au gouvernement.

M. Jules Ferry a voulu évidemment donner de grandes extensions à la première partie vague de son discours afin d'écouter le débat véritable. Il faut y arriver cependant. Les difficultés et l'impossibilité de se disculper commentent, les rares applaudissements du début cessent ; des murmures incessants éclatent.

M. Jules Ferry dit : Le mandat a été rempli, sinon sans faute, du moins avec prévoyance et énergie. La guerre a été déclarée avec l'autorisation du Parlement, vingt dix-sept millions de subsides et approuvant le traité du Bardo.

Il était nécessaire de protéger les intérêts français. Ainsi la Chambre ancienne a donné un blanc-seing au gouvernement.

Le mot blanc-seing est hué. Sur le chapitre de la dépense et les explications des virements, M. Jules Ferry est embarrassé et sans arguments. Il est pileux.

Il déclare que les crédits ont été dépassés et excuse sa conduite, parce que les crédits votés prévoyaient déjà un imprévu de deux millions ; donc les autres dépenses imprévues sont justifiées.

Suivent de longs détails sur les mouvements de troupes, d'où il résulte que le gouvernement, pour ne pas désorganiser treize régiments, désorganisa tous les quatre bataillon.

M. Jules Ferry poursuit : L'état insurrectionnel provient de l'agitation musulmane soulevée par la guerre russo-turque. L'expédition de Tunisie est civilisatrice, elle a porté un coup mortel aux musulmans. La comparaison est impossible avec le Mexique. C'était la lutte de la civilisation contre la barbarie.

nant contre les radicaux les vieilles calomnies du siège de Paris. Les voici :

Notre ennemi, dit-il, dans la Régence, ce n'est ni l'indigène, ni l'étranger, mais l'incertitude sur les résolutions du gouvernement. L'opposition contre l'expédition a été connue des Arabes elle les a entretenus l'espoir que la France se lassera. La Chambre ne voudra rien faire, ni rien dire qui puisse compromettre les intérêts français et les intérêts de l'armée. (Applaudissements au centre.)

M. Ferry retourne à son banc félicité par ses collègues du ministère. Si le vote de la Chambre suivait soudain, le discours du ministère, il s'élèverait hautement désapprouvé.

Les discours terminés, de nombreux députés quittent leurs bancs. Les conversations s'établissent.

M. Amagat, nouveau député du Cantal, depuis le début de la séance, est au pied de la tribune avec un livre énorme sous le bras, il s'apprête à parler.

M. Brisson consulte la Chambre pour savoir si elle doit suspendre la séance dix minutes.

La Chambre refuse. M. Amagat a la parole.

M. AMAGAT A LA TRIBUNE

M. Amagat arrive à la tribune porteur d'énormes paperasses. Il est inutile de reproduire son discours interminable et ultra-grotesque accompagné de gestes ad-hoc.

M. Amagat joue les cariatides il jouerait également bien les obstructionnistes.

Il dit qu'il est nécessaire d'aborder la tribune d'un cœur pur. Il parle de la main déglacée de M. Thiers, de la fièvre typhoïde semée en Tunisie, de la bouche béante d'un moribond, ce sont des métaphores variées.

Il absorbe de nombreux verres d'eau sucrée et déblatère contre la presse qu'il accuse d'avoir répandu des calomnies effrontées contre le ministère. Il se fait admettre sévèrement par le président et dit à la Chambre qu'il méprise ses dédains comme ses applaudissements.

Des huées l'interrompent fréquemment. L'impatience est générale. L'orateur reste à la tribune jusqu'à six heures.

La discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée.

CLÉMENCEAU A LYON

Paris, 5 novembre.

Il n'est bruit dans les cercles et groupes politiques parisiens que de la conférence que Tony Révillon doit faire à Lyon dimanche prochain et que doit présider Clémenceau. On attribue à ce dernier l'intention de prononcer un grand discours qui sera le programme de l'extrême gauche.

Vous connaissez le talent oratoire du député de Montmartre. Nul doute que ses paroles n'aient un immense retentissement dans le pays.

LES JOURNAUX

Paris, 5 novembre.

La République française propose d'augmenter de quelques milliers de membres le corps électoral sénatorial au profit de la population urbaine.

Le Voltaire reproche à l'extrême gauche de pousser M. Gambetta à droite afin de rendre l'opposition plus facile.

Le Rappel dit : Il est impossible que la Chambre trouve facile l'apologie du ministère ; mais alors le pays trouvera difficile l'apologie de la Chambre.

Les Débats disent que par la nomination de son bureau, la Chambre a affirmé sa ferme volonté de s'écarter des partis extrêmes et de créer une majorité modérée et réformatrice.

La Paix rejette sur le général Farré la responsabilité de l'expédition tunisienne.

L'Union républicaine espère que M. Jules Ferry se résignera à être simple député.

Le Parlement pense que greffer sur l'affaire tunisienne le débat concernant la politique générale, c'est vouloir tout obscurcir et tout frustrer.

Le Soleil demande quelle sanction peut avoir un vote concernant un ministère démissionnaire.

Le Voltaire, organe opportuniste, félicite le cabinet d'avoir divisé les intransigeants.

Sur le conseil de M. Ranc, le ministère ne donnera sa démission qu'après les débats.

— M. Carnescau vient d'avoir une longue entrevue avec M. Constans. L'Indépendant croit savoir que le préfet de police a informé le ministre de l'intérieur que, désireux d'exercer librement son mandat de député, il se retirerait le même jour que le cabinet.

Le Petit Parisien se montre favorable à M. Duportal, qui a envoyé sa démission de membre de l'extrême gauche. Il dit que son cas n'est pas plus grave que celui de M. Allain-Targé, (qui sera peut-être ministre demain quoiqu'il ait été substitué ministériel et qu'il ait requis contre les républicains.

La Correspondance politique annonce le rappel probable de M. Roustan après l'interpellation de M. Naquet sur les affaires de Tunisie.

LE MINISTÈRE GAMBETTA

Paris, 5 novembre soir.

On a dit que M. Grévy s'était engagé à laisser à M. Gambetta, en lui offrant la mission de former le nouveau ministère, toute liberté d'action quant au programme et aux choix des personnes. Cette assurance semble devoir être démentie par les faits ; plusieurs députés connus pour leurs relations avec l'Élysée affirment en effet que M. le président de la République se proposait d'élever des objections contre la nomination de M. Tisserot, comme ministre des affaires étrangères. On en conclut que M. Grévy voulait ainsi amener indirectement M. Gambetta à prendre ce portefeuille.

D'autre part, on affirmait que celui-ci était résolu à revendiquer son entière indépendance et qu'une rupture pouvait s'en suivre. Jusqu'à preuve du contraire, on refusait de croire à ces assertions qu'il faut ranger parmi les nouvelles fantaisies qui circulent dans les couloirs sur toutes les questions qui touchent à la formation du nouveau ministère.

On affirmait encore que M. Grévy avait fait sonder M. le prince de Hohenlohe au sujet de l'avènement de M. Gambetta aux affaires étrangères. M. de Hohenlohe aurait répondu que l'Allemagne n'avait aucune objection à élever, que cet événement n'apportait aucun changement aux rapports de l'Allemagne avec le gouvernement de la République française et que, personnellement, M. de Bismarck avait une admiration particulière pour le personnage de M. Gambetta, en raison précisément des efforts qu'il a fait et de l'énergie patriotique qu'il a déployée pour organiser la défense nationale.

On colporte toujours des listes ministérielles ; on continue à faire et à défaire le cabinet de M. Gambetta. Les gens bien informés disent fort raisonnablement que le ministère ne peut être constitué d'une manière définitive qu'après interpellation.

Maintenant, voici ce qui se dit parmi les groupes qui discutent dans les couloirs pendant l'intervalle des scrutins : M. Gambetta prendrait la présidence sans portefeuille ; précédemment, on le plaçait à la justice et l'autre, pour les cultes, qui aurait été détaché de l'intérieur, ces deux sous-secrétaires d'Etat auraient été M. Spuller et M. Waldeck-Rousseau ; M. Léon Say est toujours désigné pour les finances. Les amis de M. Constans disent qu'il restera à son ministère ou bien qu'il sera gouverneur d'Algérie, mais il n'y a rien de fondé dans ce bruit.

M. de Freycinet sera ministre de la guerre ; plusieurs noms de généraux sont mis en avant comme chefs d'état-major. On a parlé du général d'Andlau, qui est sénateur, mais ceux qui paraissent avoir les chances les plus sérieuses sont les généraux Lewal et de Miribel.

Pour les postes et télégraphes, M. Cochezy paraît inamovible dans toutes les combinaisons. Les colonies seraient rattachées au commerce et M. Rivetier en serait le titulaire, comme je vous l'ai toujours annoncé. Pour la justice, on parle de MM. Floquet, Goblet, Dauphin, etc.

Pour les affaires étrangères, il est toujours question de M. Tisserot, mais il se pourrait que M. Challemel-Lacour prit ce portefeuille, à moins qu'il n'ait l'intérieur ou l'instruction publique, car on dit en plaisantant que, par son mérite, M. Challemel-Lacour est un ministre bon à tout faire. Les officiers d'académie à dire que M. Ferry restera à l'instruction publique, à moins d'incidents imprévus au cours de l'interpellation ; le nom de M. Paul Bert est d'ailleurs toujours en faveur. Les travaux publics assurément au mains de M. Reynal ou de M. Allain-Targé.

En ce qui concerne les sous-secrétaires d'Etat, on cite M. Carnescau comme devant passer à l'intérieur ; M. Antonin Proust, aux affaires étrangères, et M. Waldeck-Rousseau à la justice. On parle d'un ministère pour M. Spuller.

D'après le National, qui, d'ailleurs, ne garantit pas l'exactitude de la nouvelle, le ministère Ferry pourrait bien être conservé avec quelques modifications seulement jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'au mois de janvier, après les élections sénatoriales. C'est seulement après cette épreuve décisive que le grand ministère serait constitué. Ce bruit est, croyons-nous, sans fondement.

On dit que M. Léon Say n'accepterait pas d'être doublé d'un sous-secrétaire d'Etat aux finances.

Telle est aujourd'hui la chronique ministérielle.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Paris, 5 novembre.

La mort de M. Robert Dehaull laisse vacant un siège sénatorial dans la Haute-Marne.

On annonce que la candidature républicaine a été offerte à M. Steenackers, ancien directeur des postes sous le gouvernement de la Défense nationale. Une réunion importante d'électeurs sénatoriaux a eu lieu aujourd'hui à Chaumont, en vue d'arrêter les termes du programme et de former un comité.

Le parti républicain du Haut-Rhin (Belfort) a remporté un succès de premier ordre au scrutin du 21 août.

M. Fréry, membre de l'Union républicaine, a remplacé à la Chambre des députés M. Keller, l'un des cléricaux les plus ardents de la droite.

Aujourd'hui M. Viellard-Migeon, sénateur sortant, non moins cléricale, est décidé à ne pas courir au devant d'un échec; les comités réactionnaires ont donc posé la candidature de M. Keller. Les électeurs sénatoriaux ne voudront pas prendre à tâche d'imposer à Belfort un représentant repoussé par le suffrage universel.

Les candidats sénatoriaux républicains, dans la Sarthe, seront: MM. Ribilland et Le Monnier, députés, tous deux membres de l'Union républicaine, et M. Cardelet, conseiller général. Les conseils municipaux de la Sarthe se répartissent ainsi: 180 républicains, 132 hostiles, 74 neutres.

L'échec des sénateurs sortants, MM. Caillaux, Vétillard et de Falhoullet, paraît certain.

INTÉRIEUR

Paris, 5 novembre.

LES CLÉRICAUX

Hier matin, à Angers, une messe a été célébrée à Saint-Joseph, avec la permission de Mgr Froppe, à l'occasion de l'anniversaire de l'exécution des décrets. Deux cents personnes ont été présentes; un cent cinquante officiers. Quelques fleurs avaient été déposées devant les chapelles des communales expulsées.

ACTES OFFICIELS

Officiel: MM. Calenard, du Genestoux, Mathieu, Schmeigaux, Desmazères, sont promus colonels d'artillerie.

MM. Perrault, Nussbaum, Lecocat de Saint-Houen, sont promus lieutenants-colonels.

MM. Richard, Lespinats, Roussel, sont promus chefs d'escadron.

M. Strauch est promu chef d'escadron au train des équipages militaires.

LA CANDIDATURE LÉON RENAUULT

M. Horace de Choiseul, le sous-secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères, élu en Corse et dans le département de Seine-et-Marne, opte pour ce dernier département et présente, dit-on, à sa place, aux élections de Corse, M. Léon Renault.

Les directeurs des affaires étrangères de la République devaient bien cette compensation au blackboulé du suffrage universel pour la part qu'il a eue dans les tripatouilles qui ont amené l'expédition de Tunisie.

ALGÉRIE & TUNISIE

Réception au Bardo

Tunis, 5 novembre.

Le bey, répondant aux félicitations de M. Roustan, à l'occasion des fêtes du Bairam, a dit qu'il espérait que la France triompherait bientôt de l'insurrection et que le pays prospérerait rapidement sous le protectorat français.

Le bey a exprimé son entier dévouement à la France, parce qu'il comprend que sans son appui, moral et matériel, la Tunisie serait perdue.

Répondant au général Japy, le bey a rappelé que la religion commandait aux Arabes la soumission à leur souverain.

Il a reconnu que de tout temps certains tribus ont manqué à cette soumission, et qu'il a toujours fallu des coups de fusil pour les faire marcher.

ÉTRANGER

ITALIE

Interdiction d'une Réunion

Rome, 5 novembre.

Hier la police a interdit la réunion révolutionnaire qui devait avoir lieu à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Mentana.

La fête de la Lega a été saisi.

Le jour de commémoration a été reculé à dimanche; elle aura lieu à Mentana même.

GRÈCE

Dissolution de la Chambre

Athènes, 5 novembre.

Un décret prononce aujourd'hui la dissolution de la Chambre, fixe au 1er-13 janvier les élections, et au 30 janvier-11 février la convocation de la Chambre.

ÉGYPTE

Suppression d'un journal

Le Caire, 5 novembre.

Le journal Hedjaz, organe du parti militaire, a été supprimé à cause de la violence de ses articles.

Chérif-Pacha continue à diriger les affaires.

Le bruit de sa démission n'est pas fondé.

TURQUIE

Décoration de l'empereur d'Allemagne

Constantinople 5 novembre.

Le sultan a conféré à l'empereur d'Allemagne le grand-cordon avec plaque en brillants du Nichag-Intiaz (ordre du mérite).

Cet ordre, créé par Abd-ul-Hamid, était spécialement destiné à récompenser les services éclatants rendus par les musulmans; le cas actuel est donc une dérogation aux statuts de l'ordre.

Cette décoration sera envoyée à Berlin par un ambassadeur extraordinaire, qui sera un muhbir (marchal).

CRIME HORRIBLE A CALAIS

Calais, 5 novembre.

Un crime horrible vient d'être commis près de Guines. Le nommé Edouard François, ouvrier cordonnier, après avoir touché sa quinzaine chez M. Picou, quittait St-Pierre où il travaillait depuis peu de temps, et se rendait à Boulogne.

Que s'est-il passé? On l'ignore, mais voici le fait: le mécanicien du train de Calais à Guines aperçut sur la voie un homme ne donnant plus signe de vie; renverser la vapeur et arrêter le train fut l'affaire d'une seconde. Cela se passait près de l'Ecluse-Carrée. On releva ce malheureux qui était baigné dans son sang qui sortait par quatre énormes blessures. Son œil droit avait été arraché de l'orbite par un coup de couteau. Placé dans un fourgon, le mécanicien le déposa à Guines; la gendarmerie fut prévenue; mais il est avéré que les assassins l'avaient mis en travers de la voie ferrée, les pieds sur un rail et la tête sur l'autre, pour effacer les traces des blessures.

Le blessé, interrogé, peut répondre à peine; il a fait comprendre que deux hommes l'avaient assailli à coup de couteau.

Le parquet, prévenu par la gendarmerie, instruit l'affaire sur les lieux.

ASSASSINAT A BORDEAUX

Bordeaux, 5 novembre.

Ce matin, Marie Elie, servante dans un magasin d'épicerie, a été frappée de plusieurs coups de couteau par un homme qui lui avait demandé du sucre. Un individu a été arrêté; on ignore s'il est l'assassin.

Pour le service des dépêches

Allain LANDREC.

Correspondance parisienne

Paris, 5 novembre.

L'échec des membres avancés de l'Union républicaine, échec dû à des menées gambettistes, a eu pour corollaire l'accueil sympathique fait, le 4 novembre, par la Chambre, au président du conseil, M. Ferry. Une reculade appelle une reculade.

Bien que cette singulière façon de rompre sur le terrain politique, n'ait rien qui nous étonne ni nous désillusionne, venant de la part de M. Gambetta, il nous semblait cependant que dans le domaine des concessions et d'épisodes se rendant possibles, les « fougoux » du groupe de M. Floquet avaient dépassé la limite du programme d'admissibilité. En lisant le journal l'Union Républicaine, nous avions cru remarquer, dans les thèmes écrits par l'inspirant ministériel ou tout au moins inspirés par le candidat-ministre, une série de déclarations donnant des gages plus que suffisants.

Tenons-nous à cet exemple unique: Prévoyant que la brusque revendication de cette réforme inscrite en tête de son programme et librement consentie par lui — séparation de l'Eglise et de l'Etat — pouvait être une cause décisive de son élimination du cabinet futur, M. Floquet s'était ingénié à trouver un échappatoire, Gambetta reste le champion de l'observance du Concordat d'Et! bien, si M. Gambetta se drapait et ne vient pas à M. Floquet, M. Floquet mettra les pouces et ira à M. Gambetta! mais, le moyen de réconcilier les exigences gouvernementales et les revendications des électeurs! C'était l'objet du problème pénible. La feuille l'Union républicaine résolut bientôt l'équation. La séparation de l'Eglise et de l'Etat devint soudain « le but idéal » vers lequel devaient être fixés quotidiennement et toujours les regards des grands hommes nouveaux. Or, on n'atteint pas l'idéal comme cela du jour au lendemain.

Il y a des armoiries. Un vieux proverbe dit que Paris ne fut pas construit en un jour. On n'est pas habitué d'ailleurs, sur la route ardue où s'avancent les voligeurs de la politique, à voir ceux-ci hâter le pas et encore moins doubler l'étape. Sans être traités à son mandat dont on ne renie point les termes on peut attendre l'heure propice. En soupirant, et Dieu sait comment, après la réforme radicale le leader de l'Union républicaine s'était décidé à laisser l'Etat aux prises avec l'Eglise et à maintenir le Concordat.

L'événement vient de démontrer avec une certaine cruauté, qu'on risque de coiffer sainte Catherine en adorant Sainte Opportune.

Il ne ressort pas moins clairement des dispositions de la Chambre, obéissant à un mot d'ordre, que le pléniement sur place va recommencer de plus belle. La note qui domine maintenant, note en désaccord absolu avec les désirs du pays, prouve qu'en dépit des cahiers fatigants que Barodet veut qu'on feuillette, les réformes escomptées déjà vont toutes s'en aller à l'eau!

Avec une Chambre aussi docile et un ministre frais échos, guidé par un autoritaire, les fantaisies les plus inouïes ne sont-elles pas à redouter? Ne sommes-nous point payés, vraiment, après les agissements en Grèce, l'équipée de Dulcigno et l'expédition tunisienne dont M. Gambetta tint les fils, pour nous défler des complications qu'on peut faire surgir, tout à coup.

Il semble qu'on rêve, en vérité, quand on voit les feuilles gambettistes red-

mer à cors et à cris, avant même la constitution du grand ministère à venir, la prorogation de la Chambre (c'est-à-dire, — suivant le délai réclamé et voté peut-être) — un mois, deux de dictature pour le nouveau gouvernement! L'usage que le cabinet défunt a fait d'un pouvoir sans contrôle, devrait à jamais guérir les députés soucieux des intérêts de la France de la velléité d'abdiquer leurs droits.

Avec le ministère prochain surtout, cette préoccupation est indispensable. Un député de l'extrême-gauche a été de ce sage avis. Nous apprenons ce soir, en effet, que M. Tony Révillon — et la chose veut qu'on y insiste — déposera immédiatement, au cas où M. Gambetta réclamerait la prorogation du Parlement, une proposition relative à la nomination d'une commission de trente membres, dite Commission de Permanence.

Les députés qui en feraient partie, exerceraient sur le marche des affaires publiques un contrôle scrupuleux, incessant. Si le ministère commettait un acte anti-constitutionnel et empiétait — cela s'est vu naguère — sur ses strictes attributions, la Commission de permanence aurait pour devoir de provoquer la prompte convocation de la Chambre.

Nous verrons quel sera le sort réservé à une semblable proposition.

Olivier PAIN.

ASSASSINAT DE M. MARX

SUBSTITUT A CHALON (NOUVEAUX DÉTAILS)

M. Armand Marx est mort hier matin, à neuf heures, sans avoir repris connaissance et sans avoir pu désigner son assassin. On se demande au surplus la victime a pu voir cet assassin. Car la violence du premier coup porté a dû être telle que M. Marx a perdu immédiatement connaissance.

Il est établi que le jeune substitut était couché et endormi quand le misérable l'a frappé. Il était couché sur le côté droit, présentant le côté gauche de la figure à l'assassin qui circulait dans la ville tout à fait contradictoire en ce qui touche la cause du crime et la qualité probable de l'assassin.

Alors que nombre de gens voient dans ce horrible drame une vengeance de mari, sous le singulier prétexte que M. Marx était célibataire, la majorité des Chalonnais répudie cette supposition.

On ne connaissait point à M. Marx de liaison qui pût provoquer l'ombre de ce qu'on appelle une affaire. L'opinion de cette majorité de la population est que le meurtrier n'est autre que le vicieux d'un homme qu'il aura fait condamner à quelque peine sévère, soit à Chaumont, soit à Briey, où M. Marx a occupé successivement le même poste qu'à Chalon.

Les habitants de Saône-et-Loire disent que dans leur pays on ne tue pas avec cet acharnement. Aussi, la rumeur publique a-t-elle aussitôt accusé les Piémontais qui travaillent au Petit-Creuzot, situé à 300 mètres de là. Rien n'a paru jusqu'ici justifier cette accusation.

Le juge d'instruction s'enferme dans un silence profond et la gendarmerie agit avec mystère. Nous saurons bientôt si cette réserve a porté ses fruits: en attendant, nous sera-t-il permis de dire que nous eussions voulu voir là un homme habitué aux crimes ténébreux qui épouvantent trop souvent Paris.

Sans vouloir en quoi que ce soit mettre en doute la perspicacité et le talent de l'instruction, nous pensons que M. Macé et ses inspecteurs, appelés sur les lieux le jour même du crime, eussent peut-être, en fouillant, en retournant tout avec la minutieuse ponctualité des policiers parisiens, abouti promptement à une conclusion que les provinces lointaines ne pourront pas obtenir aussi vite.

Seul, le juge d'instruction sait à quelle heure précise de la nuit M. Marx est rentré chez lui. Les uns disent que c'était à une heure du matin, après la représentation d'Iphigénie donnée ce soir-là par M^{lle} Agar. Les autres disent qu'il est allé souper dans un hôtel de la ville avec deux de ses amis, et qu'il n'est rentré qu'à quatre heures chez lui. Ces deux hypothèses paraissent étrangères au mobile du crime, puisque c'est une fois rentré chez lui que le substitut a été assassiné.

Son meurtrier devait être caché dans l'encoignure de l'impassé, dont le bec de gaz a, paraît-il, été éteint trois nuits de suite, contrairement au règlement. S'il n'était pas caché dans l'impassé, l'homme qui a tué le jeune magistrat était caché dans son appartement même, peut-être sous son lit. J'ai dit que M. Marx ne formait jamais sa porte, non seulement la porte de sa chambre, mais encore celle de la maison, ouvrant sur l'impassé. C'est une habitude assez commune, paraît-il, dans la ville de Chalon. L'assassin a donc pu entrer avant sa victime, et attendre sous le lit qu'elle fut endormie ou l'attendre dans l'impassé et monter quelques instants après elle, sachant parfaitement que la porte ne se reformerait pas à clef.

Le 31 octobre, la veille du crime, un homme vêtu d'une peau de bique et coiffé d'une casquette de loutre se présentait à M^{me} Duvernet, une voisine de M. Marx et lui demandait où se trouvait l'appartement du substitut.

M^{me} Duvernet l'ayant envoyé à M^{me} Reynaud, l'homme dévisagea l'impassé et la maison, demanda à quel étage était l'appartement si on pouvait voir M. Marx, à quelles heures de la journée.

Puis il partit, avec ces renseignements, en disant qu'il irait le voir au tribunal, c'était pour un procès.

L'homme, au dire de M^{me} Reynaud, regardait bien autour de lui, et affectait de ne dire dans l'impassé et monter quelques instants après elle, sachant parfaitement que la porte ne se reformerait pas à clef. Cet homme avait l'accent allemand très prononcé. Sans doute, la peau de bique est commune à beaucoup de gens de la Bourgogne, sans doute, c'était le 31 octobre, jour de foire, et il vient du monde à Chalon pour les procès, ce jour-là, aussi bien pour les affaires commerciales, et cet homme pouvait bien être un plaideur; bien qu'il n'y ait pas de plaideur avec cet accent-là dans le pays.

Mais plusieurs personnes déclarent avoir vu, sortant du théâtre et en rentrant chez eux, un homme rôder autour de la

maison de M. Marx. Cet homme n'avait plus la peau de bique; il avait seulement la casquette de loutre.

Enfin, un pêcheur, M. Guillout, qui allait vers cinq heures relever ses filets, aperçut un homme coiffé de cette même casquette de loutre, qui venait du quai Ste-Marie, et qui lui dit, en le croisant sur le quai de la Poterne: — Est-ce qu'il n'y a pas un pont pour traverser la Saône, par ici? — Le seul et unique de la ville est devant vous, répondit M. Guillout. Vous y serez dans cent cinquante pas.

Cet homme partit à la hâte. Il avait, dit M. Guillout, un fort accent allemand. Il est permis de supposer que cet homme est l'assassin.

On est-il? La justice informe. C'est là qu'elle en est pour le moment. Peut-être tient-elle la bonne piste? Peut-être s'égare-t-elle dans une de ces fausses routes que d'inexplicables coïncidences ouvrent parfois sous les pas du magistrat instructeur, obligé de tâtonner pour arriver à la lumière.

SQUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la septième liste.....	379 90
X... conseiller général.....	100 ..
Versement de la 1 ^{re} souscription des Travailliers réunis d'Amplepuis, versé par le citoyen Douy.....	5 ..
Collecte faite entre les ouvriers tissiers de Jallieu, versée par la citoyenne Astier.....	5 ..
Collecte faite entre amis au comptoir de M. Germain, 82, rue Moncey.....	5 60
Un groupe d'ouvriers.....	26 ..
Collecte faite par les ouvriers tisseurs de la maison Vernier, versée par le citoyen Landrey.....	7 ..
Le citoyen Sabre, pour la maison Mégrot.....	15 70
Le même, pour la maison Chevalard.....	4 35
Le citoyen Fichet, pour les maisons Vignot et Garnier.....	27 ..
Versé par le citoyen Genodet (maison Rivat).....	17 75
Un planteur de choux.....	0 50
Un républicain.....	1 ..
Un groupe de teinturiers de la maison Cadgène à Villeurbanne.....	20 ..
Anonyme.....	5 ..
Collecte faite par les ouvriers de la maison Curbillon, rue de Bonnel, 59, versée par les citoyens Meyssonier, Jacob et Richard.....	42 ..
Un groupe de mendicants autorisés.....	41 75
Quête faite à la réunion du parti ouvrier au théâtre de la Gaîté, versée par le citoyen Bose.....	7 50
Dumont.....	0 50
Clément.....	0 50
Versé par les ouvriers de la maison Pinau, serrurier, rue de Vendôme, 188.....	14 ..
Un démolisseur.....	1 ..
Un élève grand électricien.....	0 30
Syndicat des ouvriers tapissiers de Lyon.....	20 ..
Total de la huitième liste.....	687 35

Nous amis de Villefranche vont nous faire parvenir des listes de souscription. On pourra s'en procurer à partir de ce soir dans les bureaux du Réveil lyonnais.

La délégation envoyée à Lyon par la commission exécutive de la grève de Villefranche, adresse les plus sincères remerciements aux habitants de la Croix-Rousse qu'elle a eu l'honneur de visiter. Au nom des grévistes de Villefranche, merci pour l'accueil fraternel que la délégation a rencontré sur son passage.

Elle remercie également la Chambre syndicale et la Société de prévoyance de la teinture lyonnaise de qui elle a reçu la somme de 160 fr. (cinquième versement).

Appréteurs réunis. — Chers collègues, nous ne saurions trop remercier les membres de la corporation qui ont souscrit pour nos amis en grève à Villefranche; nous faisons un premier versement, cela est-il suffisant? nous ne le pensons pas, dans un combat il faut de la poudre et du plomb, et dans une lutte comme celle de Villefranche il faut du dévouement et de la solidarité; à cet effet il sera déposé de nouvelles listes de souscriptions.

Les corporations lyonnaises ne doivent pas rester sourdes à cet appel et nul travailleur ne saurait s'abstenir de verser une humble obole pour aider nos amis de Villefranche.

Travailleurs, la main sur la conscience, que chacun se pénétre bien de la situation des grèves, aujourd'hui c'est à Villefranche demain ce sera dans une autre ville manufacturière.

Quoi qu'il en soit, secourons nos amis autant que cela se pourra, nous prouverons ainsi, à ceux qui se disent les représentants de la République, que le peuple a soif de réformes, et de réformes sociales; les travailleurs ne peuvent rester plus longtemps dans le statu-quo sinon les grèves se perpétueront indéfiniment. Frères de Villefranche les appréteurs réunis de Lyon, vous félicitez votre conduite pour la revendication des travailleurs méconnus. C'est avec satisfaction et par l'organe du Réveil lyonnais que nous apprenons vos délibérations légitimes.

Le syndicat des appréteurs vous dit: Courage et persévérance. Vous l'avez dit et très justement, les travailleurs français ont les yeux fixés sur vous; nous sommes avec vous sans arrière pensée et par tous les moyens propres aux exploits, nous vous secondons dans la lutte que vous avez entreprise au nom de la solidarité de la classe productive.

Les ouvriers appréteurs réunis de Lyon se souviennent des corporations qui leurs sont venus en aide; à vous travailleurs catalois de planter un jalon au nom des revendications sociales; vous recevrez par l'organe des travailleurs, le Réveil lyonnais les premiers versements de la corporation.

Montrez à ces exploités qui veulent une République, que nous sommes des travailleurs vivants! Salut et fraternité! La Chambre syndicale.

THÉÂTRES

On annonce l'engagement au Grand-Théâtre de M^{lle} Lamy, notre ex-première danseuse qui revient tenir brillamment son emploi sur notre scène, en remplacement de M^{lle} Forlan.

La direction mérite à cette occasion nos félicitations.

SPECTACLES DU 6 NOVEMBRE 1881

Grand-Théâtre. — Le Maître de Chapelle, Lucie, grand opéra. Maître Pathelin, opéra comique. Théâtre des Célestins. — Le Serment d'Ilorace, coméd. Un Voyage d'agrément, comédie. 7 h. 1/2. — Un Voyage d'agrément, comédie. Les Deux Meris blancs, trois actes.

Théâtre Bellecour. — Relâche.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7) 6 h. 1/2. — Monsieur Alphonse, comédie en 3 actes. Le Marchand de Coco, drame en 5 actes. Les Vieilles filles, chansonnette.

Salle Molière (49-51, r. Pierre-Corneille) La Noce sanglante, drame en 5 actes de Maillan. Le Député amoureux, comédie en 2 actes de Molière.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée. Folies-Bergère. — Tous les jours, séance de patinage.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 5 novembre, 5 heures soir. La situation est à peu près la même qu'hier; à Lyon, le baromètre est stationnaire à 774 mm, le vent souffle au sud. Temps probable, très doux et beau, brouillard le matin.

Vu et approuvé: Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS RADICAUX SOCIALISTES

GRAND MEETING POPULAIRE

Citoyens, Le suffrage universel étant souverain, le peuple doit se prononcer sur ses mandataires et discuter les actes de ceux qui nous gouvernent, nous vous invitons à cet effet, aujourd'hui dimanche 6 novembre, à une heure, salle de l'Alcazar.

ORDRE DU JOUR: 1. Affaires tunisiennes; 2. Mise en accusation du ministère; 3. Lecture des résolutions.

Orateurs inscrits: 1. Le citoyen Trousselier. 2. Le citoyen de Billing, ancien ministre de France à Tunis. 3. Alphonse Humbert, rédacteur de l'Intransigeant. 4. Paul Lecointe, rédacteur de la Vérité.

Les citoyens qui voudront prendre la parole devront se faire inscrire au bureau. Une quête sera faite au profit des grévistes de Villefranche. Pour la Commission: CHARVET, BRÉS, BOURGEADE.

Entrée: 50 centimes. On trouvera des cartes à la porte.

Nous engageons nos amis à assister à ce meeting. Les noms des orateurs inscrits nous sont un pur garant qu'il ne manquera point d'intérêt.

CHRONIQUE LOCALE

CORFÉRENCE TONY RÉVILLON-CLÉMENCEAU

La commission chargée d'organiser la conférence Tony Révillon, présidée par le citoyen Clémenceau et qui aura lieu le dimanche, 13 courant, à deux heures de l'après-midi, prévient les citoyens que des cartes sont déposées aux adresses suivantes:

Robert, rue Vieille-Monnaie, 17. Laverrière, rue de la Barre. Bardin, cours Perrache, 10. Fichet, rue Moncey, 51. Gachet, cours de la Liberté, 81. Charvet, cours d'Herbouville, 39. Cercle de la Croix-Rousse. Thévenet, rue de Bourgogne, 9. Lombard, rue Tronchet, 45. Rhône, rue Tronchet, 53. Ravel, rue de Séze.

Comptoir Croissard, rue Ste-Elisabeth. Fays, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne. Laforet, Grande-Rue des Charpennes, 27. Prix du Billet: 75 centimes. On pourra également s'en procurer aux bureaux du Réveil lyonnais.

M. Bonnet-Duverdier

Contrairement aux informations de divers journaux, M. Bonnet-Duverdier va beaucoup mieux. Dans quelques jours il reprendra sa place à la Chambre des députés. Le Courrier de Lyon pourra donc continuer sa guerre de plaisanteries et de brocards.

Il avait toujours été d'usage, au Grand-Théâtre, de faire profiter messieurs les étudiants des Facultés de Lyon d'une réduction sur le prix des places au parterre. Ce privilège, que nos précédents directeurs ont tous gracieusement accordé à ces derniers, M. Campocasso vient de le supprimer brutalement.

Nous ne pouvons que regretter cette mesure qui a bien peu de raison d'être et qui ne sera guère profitable à la direction. Par arrêté du ministre des finances, M. Thuillier, receveur particulier sédentaire à Châtillon-le-Duc (Doubs), a été nommé receveur de la garantie à Lyon.

La nouvelle ligne des tramways, de Bellecour à Vaise, passant par le pont Tilsit, et desservant la rive droite de la Saône, a été ouverte hier.

Voici, d'après Nick, la physionomie probable du mois que nous venons de commencer. Le temps sera assez souvent agité, humide, brumeux sur la France, principalement dans les régions du nord et du centre; moins accidenté, mais néanmoins couvert sur celles du midi.

Les conditions astronomiques ayant une assez grande analogie, en décembre et janvier, avec celles de 1870-1871, il est probable que le prochain hiver sera très rigoureux.

Les funérailles de l'oncle de notre ami Pecclet, auront lieu ce matin, à 10 h. 3/4. Le convoi funèbre partira de l'Hôtel-Dieu.

Le Maire de Lyon rappelle au public qu'il est défendu de tourmenter, d'exciter et de poursuivre les animaux qui font partie de la collection du parc de la tête-d'or.

Toute infraction à ces prescriptions sera déferée aux tribunaux, et les parents seront poursuivis comme civilement responsables de leurs enfants.

AVIS AUX VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE. Les citoyens et les citoyens victimes du deux-Deux-December et de la loi de sûreté générale, sont invités à assister à la réunion privée, dimanche 6 novembre, à 11 h. du matin, au restaurant Célérier, rue Ste-Elisabeth, 108. Les trois citoyens délégués par les 108 victimes, sont instamment invités à se rendre à cette réunion.

Les personnes qui n'auront pas reçu de lettre d'invitation en recevant avant l'heure de la réunion chez M. Célérier. Pour la Commission: J.-B. ANGLADE, AUDOUARD, DAUPHINOISE.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DAUPHINOISE. — Les cotisations se payent le premier dimanche de chaque mois chez les collecteurs d'arrondissement, ou au siège social rue Grôlée 63, de 9 heures à 11 heures du matin. Nota. — Le bureau de la société a l'honneur d'informer Messieurs les socialistes que le siège social sera ouvert tous les dimanches aux heures indiquées ci-dessus. Le Secrétaire, ERNEST VERNIER.

Avant-hier, à 11 heures du soir, la nommée Joséphine G..., âgée de 25 ans, courtièrre, rue de Vendôme, est tombée sur la place de la République, frappée d'une attaque d'apoplexie. Transportée à la pharmacie Courrier, rue Stella, elle a reçu les soins les plus pressés du docteur Bard. M^{lle} G... a été reconduite en fiacre à son domicile.

Le train rapide, n°

POUR LES
FÊTES DE LA TOUSSAINT
Maison G. SIMON
tailleur et confectionneur
Rue St-Pierre, 41
(ANGLE DE LA RUE DE LA FROMAGERIE)
LYON

GRAND CHOIX de beaux pardessus nouveauté, ratin, Elbout moussé et unis.
Rayon spécial de pardessus fourrés, castor, vison, chat de Russie et loutre.
Tous ces vêtements nous arrivent directement de notre maison principale de Paris.
Nous recommandons d'une manière toute particulière nos costumes d'enfants, fabriqués spécialement dans notre maison de Paris.
Grand assortiment de hautes nouveautés en draperies anglaises et françaises et en nuances variées.
Les commandes sont reçues directement à la MAISON DE LYON, 41, rue St-Pierre. Se méfier des voyageurs qui se disent de notre Maison.

Ne pas commander sans se faire donner un reçu portant bien le nom de G. SIMON.
Tous nos vêtements sont soignés, comme les premiers tailleurs de Paris et coupés par des coupeurs de mérite attachés à la Maison.
LE PRIX FIXE EST RIGOREUSEMENT OBSERVE

Villes où nous possédons nos succursales et recommandées aux personnes qui voyagent :

A Paris, 37, rue Meslay, près le boulevard ;
A Nantes, place Grasilin, rue Piron et cours Cambronne ;
A Nancy, r. Basse, Grand'Rue-du-Moulin ;
A Nancy, 4, rue Saint-Jean ;
A Limoges, place Fournier ;
A Rennes, 43, rue aux Foulons ;
A Lyon, 41, rue Saint-Pierre.

TOUTES MAISONS DE CONFIANCE

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

UN PRÉCIEUX CONSEIL A SUIVRE

En faisant le résumé des derniers bulletins médicaux de notre ville, nous avons observé que la plupart des maladies qui y régnaient dans ce moment sont causées par des fièvres diverses affectant la périodicité et justifiant l'emploi du QUINQUINA. Malheureusement ce médicament précieux entre tous, provoque à l'état isolé ou en combinaison avec du fer, inévitablement des vomissements, des étourdissements et des bourdonnements d'oreille quand il n'est occasionné pas des gastrites accompagnées de constipations stercorielles. C'est pourquoi nous ne saurions trop louer M. Léon Bertrand, pharmacien, rue Confort, 12, d'avoir trouvé le moyen d'éviter ces dangers qui faisaient de l'usage de la substance appelée à juste titre l'écorce des écorces un nouveau supplice de Tantale. Aussi le vin qui porte son nom a-t-il reçu du corps médical tout entier l'accueil le plus sympathique, et nous faisons-nous un plaisir de le recommander aux personnes débilitées par une cause quelconque, dans ce moment surtout, où les constitutions sont presque pour tout le monde d'une absolue nécessité.
Le Vin Bertrand se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, et dans toutes les pharmacies.

L'ÉCHO VINICOLE
Organe de la production et du commerce des Vins
PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.
Prix de l'abonnement : 4 fr. par an.
Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonaï, 3, à Lyon.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soins ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. Bidier, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57 ; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite ; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 h. à 4 h., et par correspondance. — BONAÏ, 3, rue de Bonaï, 3, 4, 5.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON
Rue de la Bourse 8 et 10
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.
Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue,	2 0/0
A 3 mois,	JAV. 3 0/0
A 6 mois,	4 0/0
A 1 an,	BT 4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus,	5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

DOCTEUR CHOFFÉ
Ex-Médecin, a été nommé par le Gouvernement, praticien, indiquant la méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de la Peau, Psoriasis, Cancro, Ulcères, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE
DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
— Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.
Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.
Le Directeur-Gérant, TONY LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

Tout Acheteur du ((Réveil Lyonnais))
Recevra GRATUITEMENT AUJOURD'HUI (la réclamer)
La Première Livraison illustrée du

SECRET DE TROPMANN

Grand Roman de révélation, par Jules FRÉVAL

DEUX LIVRAISONS ILLUSTRÉES A 10 C. PAR SEMAINE --- UNE SÉRIE A 50 C. TOUS LES 15 JOURS

La Deuxième Livraison sera mise en vente le Jeudi 10 Novembre

Dépôt principal chez C. MÉLIN, 1, rue de Jussieu, 1

LOTÉRIE NATIONALE (MILAN)

1 Lot de 100,000 fr. or
1 Lot de 80,000 fr. or
1 Lot de 60,000 fr. or
1 Lot de 40,000 fr. or
1 Lot de 20,000 fr. or

Tirage officiel 20 NOVEMBRE
En tout 700,000 fr. de lots 400,000 fr. de lots objets d'art. Billet, 1 fr. 50. Envoi contre mandat-poste, ajouter 45 cent. pour l'envoi. Timbres-poste requis. — Comina, quai Saint-Antoine, 30, Lyon. — La liste du tirage sera publiée.
Loterie algérienne, Billet 1 fr. 10 par la poste, 1 fr. 25

A LOUER
Ecurie, remise, fenil et sous-sol, le tout pouvant servir d'entrepôts et remise, s'adresser rue Sainte-Elisabeth, 50, à M. Cornier.

PERDU Un porte-monnaie contenant 20 fr. 50 de la rue Bourbon à la rue St-Joseph. Le rapporter rue Bourbon, 24, au charcutier. Récompense.

OCCASION
A VENDRE dans de bonnes conditions, matériel d'épicerie. S'adresser rue Bourgelat, 21.

TROUVÉ Un portemonnaie rue Pierre-Corneille. Le réclamer chez M. Daifner, rue Pierre-Corneille, 46.

LA LYONNAISE
AGENCE UNIVERSELLE
Pour l'achat et la vente de toutes marchandises
Entrepôts, consignations, avances, vente d'immeubles, propriétés, terrains à bâtir, régie d'immeubles, assurances.
VENTE DE FONDS DE COMMERCE
Placement d'employés intéressés. Associations, prêts et emprunts.
DIRECTEURS : MM. DESHUMBERT, RUZAND & Co
NOTA. — L'agence a des correspondances dans les principales villes de France et à l'étranger.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservative et infallible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. BIDIER, rue de la République, 5.

CHAPPELLERIE
Maison RIVIER succurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix Fixes

Office Commercial FUZIER P.
Directeur
Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. — Représentations devant les tribunaux. — Régie d'immeubles.
CABINET DE 9 A 6 HEURES
128, cours Lafayette

La meilleure garantie que nous puissions donner aux personnes qui désirent faire usage du Sirop de Vial de Vaiso, c'est de s'informer auprès de celles qui en ont déjà pris ; et elles verront qu'il guérit avec une promptitude remarquable les rhumes, bronchites, catarrhes, toux sèches, coqueluche, enrhumés, et en général toutes les maladies provenant d'une irritation qu'il guérit la maladie. Il n'agit donc pas comme les autres sirops qui sont simplement des calmants, la plupart du temps à base d'opium.
Le Sirop de Vial de Vaiso ne contient aucun principe narcotique et peut être pris à n'importe quelle dose sans danger. Essayez et vous jugerez. Mais avoir soin de bien exiger dans les pharmacies le Sirop de Vial de Vaiso.

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1888, de Bellecour aux Terreaux, 3° ou 4° étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

ON DEMANDE A LOUER
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 142^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

TEINTURE - DÉGRAISSAGE
Fonds à vendre de suite pour cause de santé. — Location et situation très avantageuses. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2289

COMPTOIR A VENDRE
Cause de maladie, sur un cours, s'y adresser, 28, cours Vitton (Brotteaux).

HUILE DE PIN
POUR L'ÉCLAIRAGE
Liquide inéxplosible brûlant dans toutes les lampes
Lyon - 4, rue des Archers - Lyon

AU GRAND BON MARCHÉ
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des malaises, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquels globules sont précisément l'élément vivant de ce fluide ; en sorte que la quantité d'eau augmentée dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lympho stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent ; mais il y a des lors tendance à la chlorose (pâles couleurs) ; la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans cause déterminée, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'écroule les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impenétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépréssent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.

On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'épuisement aux nerfs, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou ; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne avec elle la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insipidité aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. C'est un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang ; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs traitements.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets ; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Élixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible ; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Élixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il s'insère dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils repèrent promptement les pertes de substances et d'énergie vitales subies par le fait de la maladie ; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Élixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

DÉPÔT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

MACHINES A COUDRE ET A BRODER
Ventes et Réparations de tous Systèmes
Fournitures et Accessoires.
F. REIGNIER
Ex-Mécanicien des Maisons françaises et américaines.
Toutes les Machines vendues ou réparées sont garanties sur facture.
19, cours Lafayette, 19. — LYON

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

TOPIQUE BERTRAND AINÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — **INFALLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, les sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Pâte de maladies ne reçoit un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (France par timbres en mandats.)
AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine ci-contre, SEUL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LA MAISON Ch. BON rue Bellecour, 40 (au Canon d'Or), se recommande par la solidité et l'élégance de ses articles, tels que : Mallets, Sacs de voyage, Gibecières, carabines, etc. (Gros et détail.)

Maladies secrètes
Je mets au défi qui que ce soit d'affirmer comme moi la guérison certaine et radicale de toutes les maladies vénériennes ou syphilitiques les plus invétérées sans mercure. Traitement du docteur Haroche, ex-médecin en chef du service sanitaire, médaillé plusieurs fois.
Cabinet de consultations tous les jours, gratuites de 9 heures à midi, et cabinet spécial de 4 à 8 heures. Lyon, 19, rue Cuvier.

UN JEUNE HOMME
Offre ses services à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

Mlle RIBEAUCOURT, sage-femme de 1^{re} classe, tient des pensionnaires, avenue de Saxe, 100, Lyon.

Eau Hygiénique des Bébés
Toilettes, fave, et ce des reins, préservatif contre et cur des rotteurs, boutons, et durs aigres du sang. Bon ami o et santé, flacon pour un mois, 10 centes, 4 fr. — Lyon : chez M. Coiffier, rue Gasparin, 42 ; Pharm. des Terreaux, 3 ; Pharm. de St-Etienne, P. Petit, rue de la Loire, 2. G. de la C. à travers. — Mêmes p. par macies, Mixtures souveraines pour ranter, faciliter, voir, puiser les téguments de la peau, et en calmer les malaises, le flacon, 3 fr.

BESOIN D'ARGENT
Vendez, à Lyon, rue de la Préfecture, 8 (entresol), vos bijoux, argentierie, horlogerie, or, argent, meubles, armes de chasse, soldes de marchandises, reçus du Mont-de-Piété, etc.
20 Centimes le rouleau et au-dessus ; choix considérable et concurrence impossible. Papiers points, rue Hippolyte-Flaudin, 49, près la rue d'Algerie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.